

PVPP pour la stabilisation des moûts et des vins

POLYGEL® PLUS W

Société Productrice Sté SPINDAL AEB Group Z.I. 3 Rue Ampère - 77220 Gretz-Armainvilliers France
Tél : + 33.(0) 1.64.07.80.00 – Fax : + 33 (0) 1.64.07.59.20
e-mail: spindal@spindal.fr www.aeb-group.com

Utilisation Traitement pour la stabilisation du vin.
Dose d'emploi 10 à 70 g/hL
Conditionnement Paquet de 500 g nets en carton de 10 kg. Cod. prod. 001552
Fût de 20 kg nets. Cod. prod. 626339

Catégorie d'utilisation N° 26 Aliments/Additifs pour aliments (TGD Ed. 2 émis par l'European Chemicals Bureau d'Avril 2003)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

2 COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance chimique – N° CAS : 9003-39-8 – Nom CAS : 2 Pyrrolidinone, 1-Ethenyl-, Homopolymer
Nom générique : polyvinylpolypyrrolidone – Nom CE : Poly (1-ethenyl pyrrolidin-2one).
Concentration : 100%

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit ne présente aucun effet dommageable pour la santé, ni pour l'environnement et ne présente aucun risque chimique.

Principaux symptômes :

- Par inhalation : aucun danger connu
- Au contact de la peau : aucun danger connu
- Au contact des yeux : aucun danger connu
- Par ingestion : aucun danger connu

4 SOINS D'URGENCE

En cas d'inhalation : déplacer la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle, le bouche à bouche de préférence. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.

En cas de contact avec la peau : laver après tout contact avec une substance étrangère.

En cas de contact avec les yeux : laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : ne pas provoquer de vomissements, si la personne est consciente, diluer le produit ingéré en administrant deux verres d'eau. Appeler un médecin.

5 CONSIGNES D'INCENDIE

Moyens d'extinction : utiliser les moyens appropriés à la cause première de l'incendie – par exemple : mousse, produits chimiques secs – dioxyde de carbone. L'eau peut s'avérer inefficace, mais doit cependant être utilisée pour maintenir au frais les fûts exposés aux flammes.

Informations complémentaires :

Produits de décomposition dangereuse : émission de fumées irritantes lors de la décomposition de la chaleur.

6 CONSIGNES EN CAS DE FUITES ACCIDENTELLES

Précautions individuelles : maintenir le fût à l'abri des sources de chaleur, des flammes, des sources d'étincelles. Maintenir le fût fermé. Eviter les poussières – se laver soigneusement après toute manipulation.

Précautions pour la protection de l'environnement : aucune précaution particulière.

Méthodes de nettoyage : évacuer les déchets solides conformément aux réglementations nationales et locales. Arroser d'eau la zone de déversement.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : éviter de respirer les poussières.

Stockage : produit hygroscopique, doit être stocké dans un emballage fermé et dans un endroit sec.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Équipement de protection individuelle :

- Ventilation : utiliser une ventilation adaptée
- Protection respiratoire : masque de protection quand la poussière, due à la manipulation du produit, ne peut pas être évitée, et en cas de dépassement des TLV ou PEL (voir ci-dessous).
- Protection des yeux : lunettes de protection chimique.

Mesures d'hygiène : observer les règles d'hygiène habituelles, en particulier se laver après chaque manipulation.

Informations complémentaires :

TLV : Threshold Limit Value – quantité limite autorisée pour un produit chimique dans l'air, établie par The American Conference of Government Industrial Hygienists.

PEL : Limite d'exposition autorisée pour un produit chimique dans l'air, établie aux USA par l'organisme OSHA – The Occupational Safety & Health Administration.

TLV/TWA : quantité moyenne horaire (8 heures par jour et 40 heures par semaine) à laquelle un travailleur peut être exposé de façon répétée sans conséquence néfaste pour sa santé.

TLV/TWA - 10 mg/m³ total, 5 mg/m³ respirable.

PEL/TWA - 15 mg/m³, 5 mg/m³ respirable.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique :	poudre blanche légère
Odeur :	inodore
pH de la solution :	5,00 – 11,00 (1% en suspension)
Point éclair :	non applicable
Limite d'explosivité :	pas de données disponibles
Masse volumique :	pas de données disponibles
Solubilité :	insoluble dans l'eau et dans la plupart des solvants
Pourcentage de produits volatils :	6% d'eau maximum (Karl Fischer)
Vitesse d'évaporation :	celle de l'eau
Densité :	pas de données disponibles
Taille des particules :	tamis Alpine Air Jet – Tamis 400 (<37 microns) 70 – 90% - Tamis 200 (<75 microns) 95% maximum.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable .

Réactivité : Réactions dangereuses avec oxydants et réducteurs concentrés.

11 TOXICOLOGIE

Toxicité aiguë :

- Par inhalation : chez l'homme, le cobaye et le lapin, l'exposition aux aérosols et aux poussières de petites particules n'ont mis en évidence aucune nocivité.

- Par contact avec la peau : n'est pas absorbé par le contact avec la peau.

- Par ingestion : DL50 > 100 g/kg.

Effets locaux :

- Sur la peau : tests topiques d'irritation cutanée chez l'homme – ce n'est pas un irritant.

- Sur les yeux : sur le lapin, aucune irritation oculaire primaire.

- Sensibilisation : tests topiques itératifs sur l'homme – ce n'est pas un sensibilisant.

Toxicité à long terme :

- Par inhalation : pas de données disponibles.

- Par ingestion : des études sur des rongeurs et sur le chien n'ont montré aucune nocivité à des doses allant jusqu'à 10% du régime alimentaire (28 jours et 90 jours chez le rat et 28 jours chez le chien).

Effets spécifiques :

- Mutagenèse : d'après les tests effectués sur une molécule analogue, le produit n'est pas mutagène.

- Toxicité pour la reproduction : des études menées sur une molécule analogue ont montré que le PVPP n'est pas embryotoxique – toxique pour le fœtus ou tératogène.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Biodégradabilité : pas de données disponibles

13 EPURATION

Déchets de résidus : évacuer avec les eaux usées conformément aux réglementations nationales et locales.

Emballage souillé : éliminer les emballages avec des déchets solides conformément aux réglementations en vigueur.

14 INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Règlementations internationales :

- Numéro ONU : numéro réglementé
 - Classe ONU : non réglementé
 - Groupe d'emballage : non réglementé
 - Voie maritime : non réglementé
 - Voie aérienne : par cargo non réglementé
 - passager non réglementé
 - Voie terrestre : non réglementé
- fiche de groupe : non réglementé
classe : non réglementé
chiffre : non réglementé
code danger : non réglementé
- Chargement : non réglementé

15 INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

Règlementations communautaires :

- Etiquettes CE : non réglementé
- Classification : non réglementé
- Phrases de risques (R) : non réglementé
- Conseils de prudence (S) : non réglementé

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La présente fiche technique a été rédigée par les services techniques de la société SPINDAL avec le maximum d'informations à notre disposition à la date de la dernière mise à jour.

Les informations contenues dans cette fiche font références et ne peuvent être valables que dans le cas où le produit est utilisé seul, en cas de combinaison avec d'autres produits ou dans d'autres conditions d'utilisation que celles décrites, rien du contenu de la présente fiche technique et de sécurité ne peut être garanti.

Dans tous les cas, l'application des consignes de sécurité et l'adaptabilité du produit à des usages particuliers propres à l'utilisateur sont sous la responsabilité de ce dernier.

Pour toutes informations complémentaires, écrire ou téléphoner à la société SPINDAL - Z.I. - 3 rue Ampère 77220 Gretz-Armainvilliers - France Tél : +33 (0)1.64.07.80.00 - Fax : + 33 (0) 1.64.07.59.20

E-mail : spindal@spindal.fr

Réalisée en conformité à l'Ann. II du Règlement (CE) n. 1907/2006, relative à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques. (REACH)

DATE DE LA DERNIERE MISE A JOUR : décembre 2010



SPINDAL - AEB GROUP - Z.I. - 3 Rue Ampère - 77220 Gretz-Armainvilliers - France
Tél : + 33 (0)1.64.07.80.00 - Fax : + 33. (0).1.64.07.59.20 - E-mail : spindal@spindal.fr - www.aeb-group.com